



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Sous Direction Effectifs, parcours et compétences

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

120, rue de Bercy – Teledoc 746

75 572 PARIS cedex 12

Benoît LAUGE

✉ [benoit.lauge@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:benoit.lauge@dgfip.finances.gouv.fr)

☎ 01 53 18 02 36

Valérie DRION

✉ [valerie.drion@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:valerie.drion@dgfip.finances.gouv.fr)

☎ 01 53 18 15 46

Patrick VINCENT

✉ [patrick.vincent1@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:patrick.vincent1@dgfip.finances.gouv.fr)

☎ 01 53 18 30 39

NC

Référence : DGFIP-2023/06/1984

Paris, le 16/06/2023

Le Directeur général des Finances publiques

à

M. le Directeur de la législation fiscale

M. le Directeur de l'immobilier de l'État

Mmes et MM. les Chefs de service

Mmes et MM. les Sous-Directeurs

Mmes et MM. les Directeurs de projet, Experts de haut niveau, Chefs de bureau et Chargés de mission

Mmes et MM les Délégués du Directeur général

Mmes et MM les Directeurs régionaux, départementaux et locaux des Finances publiques

Mmes et MM les Directeurs des services à compétence nationale ou spécialisés

Circulaire

Instruction

Note de service

**Objet** : appels à candidatures sur les postes comptables de catégories C1, C2 et C3 au titre du second semestre 2023.

**Service(s) concerné(s)** : services des ressources humaines (directions départementales et régionales des finances publiques, délégations interrégionales, bureaux de l'administration centrale, directions nationales et spécialisées) et SIA.

**Calendrier** :

Nature des opérations	Date/Période
Ouverture de l'application TAMPICO-Web	16/06/2023
Date limite de validation des candidatures par les cadres dans TAMPICO-Web	27/06/2023
Date limite de rédaction des avis par les directeurs de gestion des candidats dans TAMPICO-Web	30/06/2023
Date limite de retour au bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A de la fiche navette avec le classement des cadres retenus sur les postes	07/07/2023

**Résumé :**

La présente note de service expose les modalités d'organisation de l'appel à candidatures sur les postes comptables de catégories C1, C2 et C3 au titre du second semestre 2023.

44 postes comptables de niveau C1, 90 postes comptables de niveau C2 et 51 de niveau C3 font l'objet de cet appel à candidatures.

Le tableau joint en annexe 1 liste les postes concernés et la date de prise de poste.

Les postes sont offerts au choix selon les règles d'éligibilité de chaque catégorie. Le processus de recrutement est similaire à celui mis en œuvre dans le cadre des précédents appels à candidatures et tel que le guide des appels à candidatures sur postes comptables C1, C2 et C3 (annexe 2) le précise.

Les cadres souhaitant participer à cet appel à candidatures devront remplir leurs demandes au moyen du seul outil « TAMPICO-Web », avant le **27/06/2023** inclus.

**Les candidats sont invités à adresser parallèlement leur dossier de candidature auprès des directions recruteuses directement, sans attendre et au plus tard le 27/06/2023.**

Un **mouvement d'initiative locale (MIL)** sur postes comptables a été préalablement organisé par les directions qui le souhaitaient. Les cadres retenus dans ce cadre **n'ont pas à participer au présent appel à candidatures et à déposer de demande** dans TAMPICO-Web.

Les cadres IDIV et AFIPA ayant obtenu une nouvelle affectation dans le cadre des mouvements administratifs ne peuvent participer au présent appel à candidature.

Les cadres IP ayant formulé une demande d'affectation dans le cadre du mouvement en cours sont invités à attendre les résultats du mouvement administratif avant de candidater dans le cadre de cet appel à candidature.

L'attention des cadres est particulièrement appelée sur les points suivants :

**1) Priorisation entre appels à candidatures**

Dans l'hypothèse où des cadres se porteraient candidat à la fois dans l'appel à candidatures sur postes de niveaux C1 et C2, priorité serait donnée à l'appel à candidatures C1.

Il convient donc que les cadres se positionnent dans l'un ou/et l'autre mouvement en toute connaissance de cause sur les conséquences possibles de candidatures multiples sur leur affectation finale.

**2) Les modalités de candidature**

Les cadres intéressés doivent transmettre par messagerie leur CV (format libre), leurs trois derniers compte-rendus d'entretien professionnel (CREP) et une lettre de motivation avant le 22/06/2023 aux directions qu'ils souhaitent rejoindre, en veillant à mettre leur propre direction en copie (le bureau Affectation, mobilité et carrières des A+ et A n'a pas à être en copie de l'envoi). Les avis du directeur ou de son représentant sont systématiquement requis et devront être joints au dossier de candidature ou transmis dans un second temps.

Les conditions d'accès aux emplois de chefs de services comptables ont été révisées par le **décret n°2023-223 du 30 mars 2023**. Ces nouvelles conditions (décrites dans le guide des

mouvements en annexe 2) se traduisent par la suppression des plages d'appel ainsi que par une réduction de l'échelon minimum requis.

Il est à cet égard souligné que la seule candidature auprès du recruteur ne suffit pas à sa prise en compte dans l'élaboration du mouvement et le processus d'affectation. Les candidats doivent, parallèlement à leurs démarches saisir **leur demande de vœux dans TAMPICO-Web avant le 27/06/2023** (annexe 3) via le lien suivant : <http://tampico.appli.dgfip/tampico/>

Pour les cadres effectuant actuellement une mobilité externe ou dans l'incapacité de se connecter à l'intranet de la DGFIP et d'utiliser en conséquence le formulaire web, les candidatures pourront être adressées directement au bureau « Affectation, mobilité et carrière des A+ et A » à : [bureau.rh-mobilite-carriere-a-comptable@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:bureau.rh-mobilite-carriere-a-comptable@dgfip.finances.gouv.fr). Un formulaire au format calc sera adressé aux cadres concernés par le bureau « Affectation, mobilité et carrière des A+ et A - Secteur mobilité externe ».

### **3) Le processus de recrutement**

Tout comme les cadres sont invités à candidater auprès des directions sans attendre dès publication de l'appel à candidatures, **les directions recruteuses sont invitées à pas attendre la clôture de la campagne de recueil des vœux (27/06/2023) pour procéder à l'examen des dossiers reçus au fil de l'eau et organiser les entretiens de recrutement.**

Il conviendra notamment de ne pas attendre de disposer de l'avis, susceptible de parvenir dans un second temps, pour analyser les candidatures à partir des autres éléments transmis (CV, lettre de motivation, CREP...) et convier, s'il y a lieu, les cadres à un entretien. Le retour des fiches navettes avec le classement des cadres retenus sur les postes par les directions devra intervenir le 07/07/2023 au plus tard, et être adressé directement au pôle comptable du bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A ([bureau.rh-mobilite-carriere-a-comptable@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:bureau.rh-mobilite-carriere-a-comptable@dgfip.finances.gouv.fr)), en mettant la délégation en copie.

Les directions recruteuses ont été destinataires d'un kit de recrutement pour les précédents appels à candidatures. Elles procéderont, dès lancement de l'appel à candidatures, à la publication de fiches de postes sur leur intranet local. Les modalités de recrutement seront adaptées localement, notamment en fonction de l'éloignement du candidat (entretien en présentiel, par téléphone, audio ou visio-conférence, etc.). En cas de candidatures en nombre sur un poste, une présélection sur dossier pourra être envisagée.

Les délais de séjour des candidats seront vérifiés par les directions locales, en lien avec la direction générale. Un retour systématique par le recruteur sera fait individuellement à chaque candidat à l'issue du processus et avant la publication du mouvement.

L'avis de la direction d'origine constitue un élément obligatoire du dossier de candidature qui doit être transmis par le cadre, soit dès l'acte de candidature, soit quand il l'obtient de sa direction. **Cet avis doit être formalisé dans l'application Tampico par les directeurs** (annexe 4). Les avis favorables valent levée automatique du délai de séjour du cadre, il est par ailleurs précisé qu'un avis subordonné à un remplacement concomitant du cadre si sa candidature était retenue sera réputé favorable. Si cet avis peut être transmis directement à la direction recruteuse, le cadre doit en tout état de cause en être destinataire. La présence et le sens de cet avis seront vérifiés par la direction générale pour les cadres retenus sur la fiche navette par la structure recruteuse.

La cheffe du bureau « Affectation, mobilité et carrière  
des A+ et A » par intérim,

*Signé*

Stéphanie DACHARY-MLENECK

**Liste des annexes :**

Annexe n°1 : liste des postes comptables C1, C2 et C3 offerts dans le présent appel à candidatures

Annexe n°2 : guide des appels à candidatures sur postes comptables C1, C2, C3

Annexe n°3 : mode d'emploi des formulaires Web à destination des cadres

Annexe n°4 : mode d'emploi des formulaires Web à destination des directeurs

Annexe n°5 : mode d'emploi des formulaires Web à destination des correspondants RH

**Qui contacter :**

[bureau.rh-mobilite-carriere-a-comptable@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:bureau.rh-mobilite-carriere-a-comptable@dgfip.finances.gouv.fr)

Benoît LAUGE, rédacteur

Courriel : [benoit.lauge@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:benoit.lauge@dgfip.finances.gouv.fr)

Tél : 01-53-18-02-36

Valérie DRION, rédactrice

Courriel : [valerie.drion@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:valerie.drion@dgfip.finances.gouv.fr)

Tél. : 01-53-18-15-46

Patrick VINCENT, en charge du secteur

Courriel : [patrick.vincent1@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:patrick.vincent1@dgfip.finances.gouv.fr)

Tél : 01-53-18-30-39